

Direction des Ressources humaines
 N°2026-667

ARRETE

PORTANT SUR LA COMPOSITION DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU CCAS AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP) DU CCAS

Le Président du centre communal d'action sociale d'Avignon,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2026 03 – ar du 21 mai 2026 portant délégation de signature du Président du CCAS d'Avignon à Madame Laetitia DOSNE, Vice-Présidente du CCAS d'Avignon,

Vu l'arrêté n°2026-638 du 08 juin 2026 portant modification de la composition du collège des représentants du CCAS aux commissions consultatives paritaires du CCAS,

Vu la composition du conseil d'administration du CCAS mis en place le 21 mai 2026,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au commissions consultatives paritaires en date du 8 décembre 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 - A compter de ce jour, les représentants du CCAS aux commissions consultatives paritaires sont :

	REPRESENTANTS DU CCAS	REPRESENTANTS DU PERSONNEL
Titulaires	<p>Monsieur Olivier GALZI <i>maire, président du CCAS et président de la commission</i> Madame Isabelle ALTAYRAC <i>administratrice et Vice-Présidente déléguée du CCAS</i> Madame Sabine FERRUCCI <i>administratrice du CCAS</i></p>	<p>Madame Yaël HADJOUEL Madame Christelle MONTEBELLO Madame Marie-Ange BOUVIER</p>
Suppléants	<p>Madame Marie JUIDIAS <i>administratrice du CCAS</i> Monsieur Thierry DOSNE <i>administrateur du CCAS</i> Madame Marilyne CROYET <i>administratrice du CCAS</i></p>	<p>Madame Sarah CHABOUR Madame Isabelle RAMIREZ Madame Fatima BOUHLALI</p>

ARTICLE 2 - En cas d'empêchement de son président, la commission consultative paritaire est présidée par la Vice-Présidente déléguée.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera affiché au siège du CCAS, 4 avenue de Saint-Jean est adressé :

- A Madame le Trésorier Principal d'Avignon,
- Aux membres titulaires et suppléants de la commission

Laetitia Dosne



Fait à Avignon, le 18 juin 2026,
Pour le Président du CCAS,
et par délégation,
La Vice-Présidente,
Laetitia DOSNE